

# Rapport d'activité 2018

*Ensemble,  
participons à la gestion de l'eau et à la valorisation du territoire*





Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Comme chaque année, je vous propose une synthèse des actions de l'EPTB Sèvre Nantaise.

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de la GEMAPI, le transfert de l'ensemble des compétences des syndicats de rivière à l'EPTB, l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre. Ce que nous avons réalisé n'est qu'une étape de plus vers l'efficacité de nos actions à l'échelle du bassin versant.

Vous avez sans doute observé pendant l'été 2018 que nos rivières avaient changé de couleur. En cause, des algues bleues appelées cyanobactéries qui se sont développées de manière importante de juin à octobre 2018 tout particulièrement sur la Moine et la Sèvre Nantaise. Ce phénomène a vivement interpellé la population et nous rappelle l'importance de l'action de l'EPTB et ses partenaires pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'amélioration de la qualité de l'eau est un enjeu prioritaire. Le travail autour de la charte de l'éco-jardinier et la charte "jardiner au naturel, ça coule de source" a été poursuivi. Cette année, des études pour accompagner la transition agricole et limiter les transferts de pollution ont été menées.

L'atteinte du bon état passe aussi par des interventions sur les milieux aquatiques. Plusieurs sites ont fait l'objet d'une restauration des milieux aquatiques : le Gaudineau aux Landes-Génusson, Bikini à Sèvremoine, La Limouzière à Saint-Georges de Montaigu ou encore l'Aurière à Saint-Michel Mont Mercure....

Afin de participer à l'information sur les inondations, un outil collaboratif a été créé pour le suivi des niveaux d'eau sur les principaux cours d'eau du bassin versant. Cet outil est destiné principalement aux collectivités afin de leur permettre d'anticiper la gestion de crise en cas de crue.

Les marcheurs qui affectionnent tout particulièrement les GR de Pays "Sèvre et Maine" et "Pays de Pouzauges" seront ravis de découvrir les nouvelles rando-fiches développées par l'EPTB.

Je vous invite à découvrir de manière plus détaillée l'activité de l'EPTB Sèvre Nantaise. Je vous encourage aussi à suivre l'EPTB tout au long de l'année sur le site internet [www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com).

Je vous souhaite une bonne lecture,

Jean-Paul Brégeon

Président de l'Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Sèvre Nantaise

# 2018

## Sommaire

- 1** *2018 : quelques faits marquants*
  - Le bassin versant de la Sèvre Nantaise et le syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise P 5
    - Le bassin versant : un faisceau de rivières
    - L'Établissement Public Territorial de Bassin : faisons connaissance
- 2** Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions P 8
  - Le SAGE Sèvre Nantaise
  - Contrats de mise en oeuvre du SAGE Sèvre Nantaise
- 3** Les actions menées en 2018 P 11
  - Améliorer la qualité de l'eau
  - Réduire le risque d'inondation
  - Entretien et améliorer les milieux aquatiques
  - Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
  - Organisation et mise en oeuvre - Volet amélioration de la connaissance et suivi de l'évolution du bassin versant
  - Organisation et mise en oeuvre - Volet information et communication
- 4** Vie et fonctionnement de la structure P 28
  - L'équipe de l'EPTB
  - Le budget

# 2018

## Quelques faits marquants



### Février

Edition de nouvelles fiches thématiques afin d'expliquer les enjeux de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations



### Mars

Arrêté préfectoral sur la composition de l'EPTB dans le cadre de la GEMAPI



### 8 Avril

Participation à la Journée de l'eau à l'usine d'eau potable de la Bultière > Chavagnes-en-Paillers



### 8 et 9 Juillet

Interview du Président de l'EPTB pour le reportage sur les milieux aquatique "Tour de France de la biodiversité" > Cholet

### 15 et 16 Septembre

Visites commentées du moulin de Nid d'Oie à l'occasion des Journées européennes du patrimoine > Clisson (44)



### Septembre

De nouveaux repères de crues sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise



### Octobre

Classe de CM1 en visite au moulin du Liveau avec l'association des Arts Graphique, dans le cadre du programme pédagogique > Gorges (44)



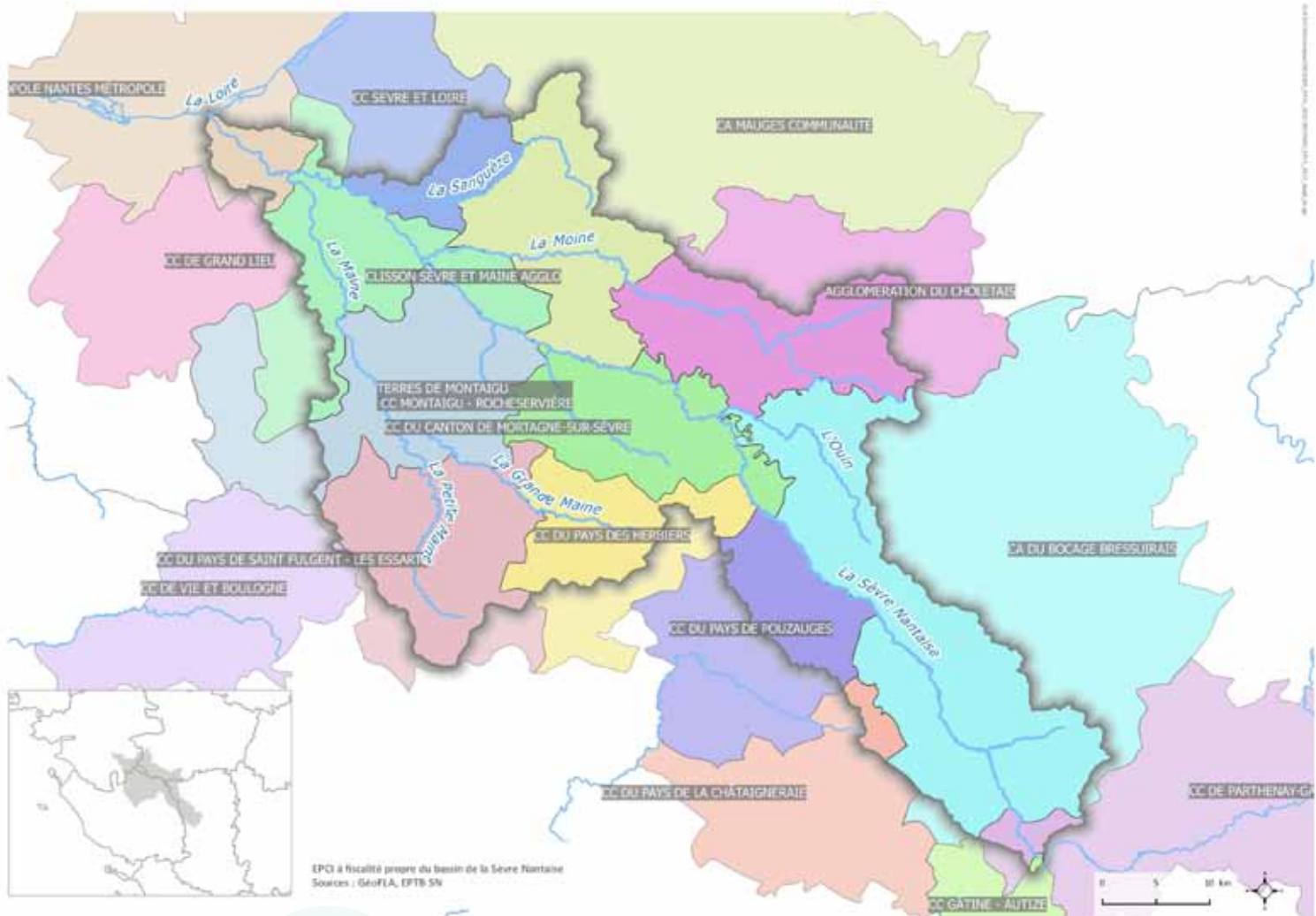
# 1 Le bassin versant de la Sèvre Nantaise et le syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise



# Le bassin versant de la Sèvre Nantaise

## Un faisceau de rivières

La Sèvre Nantaise est le dernier grand affluent de la Loire. La Sèvre Nantaise, l'Ouin, la Moine, la Sanguèze et la Maine et les réseaux secondaires, portent à plus de 2 000 km le linéaire de rivières et ruisseaux du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Son territoire d'environ 2 350 km<sup>2</sup> couvre 123 communes, réparties sur quatre départements : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Vendée et deux régions administratives : les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine.



### Chiffres clés

dont **314 km**  
de cours d'eau  
principaux

**2** régions

**123**  
communes

**316 000**  
habitants

**2 300 km**  
de cours d'eau

**4** départements

**1** SAGE

**16** établissements publics  
de coopération intercommunale

**2 350 km<sup>2</sup>**

## Le Syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise : animateur de la stratégie liée à la gestion de l'eau

### Faisons connaissance

Le syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il comprend les départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) situés sur le bassin versant, périmètre d'action de l'EPTB.

En 2017 et 2018, le syndicat mixte a fait l'objet de modifications de ses statuts, afin de mettre en œuvre la réforme de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

L'EPTB Sèvre Nantaise a pour objet d'impulser, de faciliter et de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation et la gestion des milieux aquatiques et des milieux naturels, la prévention des inondations et la mise en valeur des cours d'eau à l'échelle du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sèvre Nantaise. Il définit une stratégie cohérente d'action et veille à la cohérence des projets et des démarches engagées sur son périmètre, dans les principes de solidarité de bassin et de subsidiarité.

Plus particulièrement, l'EPTB est chargé de :

- fédérer les acteurs du bassin versant ;
- intervenir sur les cours d'eau ;
- améliorer la qualité de la rivière ;
- lutter contre les pollutions ;
- entretenir et restaurer les milieux aquatiques ;
- prévenir les inondations ;
- valoriser le patrimoine ;
- informer, sensibiliser et communiquer sur la protection des milieux aquatiques.

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). À ce titre, il est chargé du secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE), de son animation et de la maîtrise d'ouvrage d'études pour accompagner la mise en œuvre du SAGE.

### Mise en œuvre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Suite à l'étude sur la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à l'échelle du bassin versant Sèvre Nantaise, le choix s'est porté sur le transfert des compétences des syndicats de rivière, emportant leur dissolution.

Les statuts de l'EPTB de la Sèvre Nantaise ont été modifiés en conséquence, actant la nouvelle composition du syndicat, constitué d'un collège de représentants issus des quatre conseils départementaux, et d'un collège issus des EPCI.

L'EPTB de la Sèvre Nantaise exerce ainsi une partie de leur compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », visant :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, ainsi que les opérations de lutte contre les plantes

aquatiques envahissantes et les rongeurs aquatiques nuisibles,

- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (au travers notamment de la gestion des ouvrages hydrauliques transférés en pleine propriété ou mis à disposition dans le cadre de la procédure de dissolution / substitution des syndicats de rivière, ayant vocation à faire l'objet de travaux d'aménagement en vue de restaurer la continuité écologique).



## 2 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions





# 2 Le SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise

## Un véritable outil de développement durable

*Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sèvre Nantaise est un outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus, d'usagers et de représentants des services de l'Etat.*

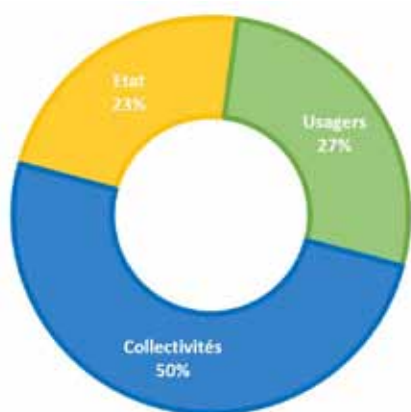
*Le SAGE fixe des objectifs généraux et des orientations permettant de satisfaire aux principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.*

### Le SAGE de la Sèvre Nantaise

L'EPTB de la Sèvre Nantaise assure l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Le SAGE de la Sèvre Nantaise a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 avril 2015. Il est depuis mis en œuvre pour l'ensemble des acteurs du bassin versant.

Rappel de la composition de la CLE (62 membres, 3 collèges) :



Composition CLE SAGE Sèvre Nantaise (62 membres)

Le SAGE vise plus particulièrement les enjeux et objectifs suivants :

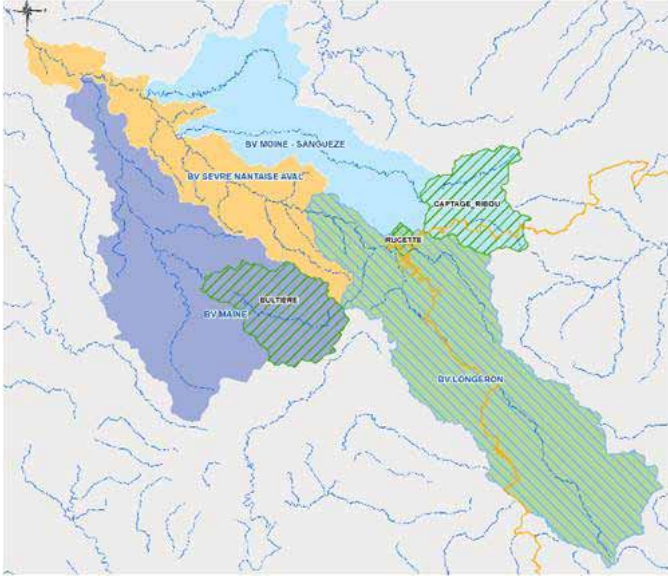
- Amélioration de la qualité de l'eau** 
- Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle** 
- Réduction du risque inondation** 
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques** 
- Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques** 
- Organisation et mise en œuvre** 

Chiffres clés

## Contrats de mise en oeuvre du SAGE

5  
réunions du bureau  
de la CLE

1  
réunion de la CLE



Délimitation des contrats territoriaux

Les dispositions du SAGE sont mises en oeuvre au travers de plusieurs contrats :

- le **contrat régional de bassin versant (CRBV)** passé avec la Région des Pays de la Loire,
- **les contrats territoriaux**, cadre privilégié d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Selon les enjeux des territoires, ils concernent un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou encore la gestion quantitative. L'organisation des contrats territoriaux (CT) du bassin versant de la Sèvre Nantaise est basée sur trois niveaux complémentaires :
  - un contrat « cadre » de partenariat avec l'EPTB
  - 4 contrats territoriaux (Maines, Moine-Sanguèze, Longeron, aval Sèvre)
  - des contrats sur les bassins de production d'eau potable (Ribou/Verdon, Bultière).



## La mise en oeuvre du SAGE

SAGE

Programme d'actions

L'ensemble des actions de mise en oeuvre du SAGE

Outil de programmation	Contrats territoriaux (CT)	Contrat de Partenariat AELB - EPTB SN	Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)	Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)	Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)
Financé par	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)	AELB	Région Pays de la Loire	Etat	AELB, Europe (FEADER), Etat, Région (PdL)
Principaux thèmes	Pollutions diffuses agricoles & Milieux aquatiques	Qualité de l'eau, milieux aquatiques, valorisation, organisation et mise en oeuvre	Tous thèmes du SAGE	Inondations	Agriculture
Territoire	Longeron (amont Sèvre) <small>Bassin AEP</small> , Aval Sèvre, Moine & Sanguèze, Bultière <small>Bassin AEP</small> , Ribou-Verdon, Rucette <small>Bassin AEP</small> , Maines	Tout le bassin versant	Bassin versant, partie Pays de la Loire	Tout le bassin versant	Longeron (amont Sèvre)
Coordination	EPTB SN, Vendée Eau, ADC	EPTB SN	EPTB SN	EPTB SN	EPTB SN
Pilotage	1 comité de pilotage par territoire	Comité de pilotage		Comité de pilotage	Comité de pilotage
Maitres d'ouvrage	EPCI, EPTB, Fédérations de pêche, Chambres d'agriculture, GAB, CUMA, CIVAM, GRAPEA...	EPTB SN	EPCI, communes, EPTB, Fédérations de pêche...	EPTB, collectivités, Services de l'Etat	Exploitants agricoles
Exemples d'actions	Renaturation de cours d'eau, accompagnements individuels et collectifs d'agriculteurs, communication, continuité écologique, diagnostics d'exploitation, réduction de l'impact des plans d'eau...	Animation du SAGE, suivi de la qualité de l'eau, indicateurs biologiques, communication, référentiels communs, programme pédagogique...	Réduction de l'usage des pesticides, programme pédagogique, renaturation de cours d'eau, continuité écologique...	Pose de repères de crue, amélioration de l'anticipation des crues, information préventive, études sur le ruissellement...	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

+ actions hors contrats

Source : EPTB Sèvre Nantaise

# 3 Les actions menées en 2018





# Les actions de 2018



## Améliorer la qualité de l'eau

### Réduire l'usage des pesticides pour la qualité de l'eau

*Dans le cadre de la révision du SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise, la commission locale de l'eau a défini comme enjeu prioritaire l'amélioration de la qualité de l'eau. **La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides demeure un enjeu important** sur le bassin versant. A ce titre, un **plan de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole** a été défini. **Tous les usagers sont concernés** : collectivités, agriculteurs, particuliers ou encore gestionnaires d'infrastructures de transport.*

### Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !"



La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » consiste à engager les enseignes de vente de produits phytosanitaires (jardineries, grandes surfaces de bricolage ayant un rayon jardin et les libres-services agricoles) dans une démarche de conseils, de sensibilisation des jardiniers amateurs sur les risques liés à l'usage de pesticides et sur les alternatives possibles. Au travers de la charte, les enseignes signataires s'engagent à encourager les alternatives aux traitements chimiques répondant au respect de l'environnement et de la santé publique.

Elle est déployée plus spécifiquement sur le bassin versant de la Sanguèze, fortement impacté par les teneurs en pesticides dans ces eaux.

Un partenariat avec le CPIE Loire-Anjou et l'UFC Que Choisir (Nantes) a été poursuivi en 2018 pour accompagner l'EPTB dans la réalisation des formations de vendeurs et de l'enquête client-mystère.

Un plan de communication a été mis en place tout au long de l'année pour informer le grand public de l'existence du dispositif et des enseignes signataires.

Sur ce territoire, 8 magasins ont poursuivi leur engagement dans la charte en 2018 :

- Espace Emeraude - Clisson
- Gamm Vert - Clisson
- Bricomarché - Vallet
- Gamm Vert - Vallet
- Jardin Décor - Gétigné
- Espace Terrena - Beaupréau-en-Mauges
- Jean Jacques Macé - La Regrippière
- Ets Pohu - Saint-Germain-sur-Moine



Magasin partenaire rayon jardinerie, 2018

156  
écojardiniers

## Charte de l'écojardinier du bassin de la Sèvre Nantaise

En 2018, l'EPTB Sèvre Nantaise a poursuivi son accompagnement des collectivités engagées dans la charte de l'écojardinier.

Au travers de cette charte, les particuliers signataires s'engagent à réduire l'usage de pesticides dans leur jardin et leurs espaces privés et contribuent ainsi à la reconquête de l'eau et l'amélioration de leur cadre de vie. La collectivité s'engage alors à réaliser des animations et à favoriser le conseil et les retours d'expériences sur le jardinage au naturel et les techniques alternatives. Ainsi, le particulier sensibilisé lors des animations peut adhérer à la charte.

En 2018, 11 collectivités se sont engagées, à savoir : Sèvremont, Boussay, Cerizay, Saint-Laurent-sur-Sèvre, l'Agglomération du Choletais, La Haie-Fouassière, Le Pallet, Monnières, Sèvremoine, Vallet et Saint-Mesmin.



Gamme Vert, juin 2018



Dépliant sur les cyanobactéries réalisé par l'EPTB

## ZOOM : les cyanobactéries

Des algues bleues appelées aussi cyanobactéries se sont développées de manière explosive de juin à octobre 2018 tout particulièrement sur la Moine et la Sèvre Nantaise de Clisson jusqu'à la Loire.

Ces bactéries sont naturellement présentes dans les cours d'eau et plans d'eau mais peuvent proliférer excessivement dans certaines conditions (excès de sédiments, température élevée, stagnation des eaux).

Certaines espèces de cyanobactéries peuvent produire des toxines qui sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé (irritations cutanées, vomissements, nausées, diarrhées, etc.).

C'est pourquoi, il est important de prendre des mesures de précaution lors de fortes proliférations de ces algues dans nos rivières et plans d'eau car il n'est pas possible de prévoir leur libération de toxines.

Dans ce cadre, l'EPTB Sèvre Nantaise a élaboré des outils de communication pour assurer la sensibilisation et l'information de l'ensemble des habitants.

## Programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron

Depuis 2015, des actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sont déployées sur le bassin versant du captage d'alimentation en eau potable du Longeron. Sous la coordination de l'EPTB Sèvre Nantaise, elles sont portées par de nombreux partenaires agricoles : Agrobio Poitou-Charentes, CAVEB, CIVAM du Haut Bocage, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, Chambre d'Agriculture de Vendée, GRAPEA, Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée et Terrena.

Le programme d'actions vise avant tout à accompagner les agriculteurs individuellement dans leurs changements de pratiques. A ce titre, en 2018, **18 diagnostics individuels d'exploitations, 4 diagnostics de conversion à l'agriculture biologique et une simulation technico-économique de conversion à l'agriculture biologique** ont été réalisés.

77 exploitations ont été concernées par un accompagnement individuel pour seulement 12 bénéficiaires. Durant l'année, 5 maîtres d'ouvrage ont réalisé de l'accompagnement individuel financé dans le cadre du contrat territorial du Longeron. En parallèle, 15 exploitations en Deux-Sèvres ont bénéficié d'un accompagnement via les programmes Ecophyto et Fermes 30 000.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les agriculteurs aux leviers disponibles pour améliorer leurs pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau, de nombreuses **actions collectives** se sont déroulées sur le bassin versant. Les animations et démonstrations collectives permettent de travailler avec un groupe d'agriculteurs afin que **l'expérience de chacun enrichisse la réflexion et qu'une dynamique de groupe puisse émerger.**



En 2018, 22 actions collectives ont été réalisées :

• **Accompagnement des exploitants vers plus d'autonomie fourragère :**

- Formations pour favoriser l'autonomie fourragère ;
- Formation sur le fonctionnement du sol et leviers agronomiques ;
- Animation d'un groupe autour des prairies.

• **Accompagnement des exploitants vers la réduction des pesticides :**

- Accompagnement de groupes d'agriculteurs bio ;
- Démonstration de désherbage mécanique ;
- Journées techniques et tours de prairies sur la thématique de la réduction des pesticides.



Journée légumes plein champ, 2018



Invitation à une journée sur le désherbage mécanique, 2018

• **Accompagnement des exploitants pour la gestion des effluents :**

- Campagne d'analyse des sols et effluents ;
- Fin de l'étude d'élaboration d'une plate-forme échange paille-fumier ;
- Poursuite de l'expérimentation par le CIVAM du Haut-Bocage de la gestion et optimisation des effluents d'élevage.

En 2018, 3 actions de communication et 2 actions de sensibilisation à destination des élus et du grand public ont été réalisées autour de la promotion de l'agriculture biologique et des systèmes favorables à la qualité de l'eau par le GAB 85.

## Déploiement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le bassin du Longeron

Dans la continuité du déploiement des MAEC depuis 2015, ce dispositif européen était disponible pour les exploitants agricoles en 2018. L'EPTB Sèvre Nantaise en tant qu'opérateur, a assuré la cohérence des mesures déployées avec les enjeux de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité sur le bassin versant.

En 2018, 2 réunions d'information sur le dispositif ont été organisées sous forme de fermes ouvertes. Les structures agricoles et environnementales partenaires étaient présentes et un agriculteur déjà engagé en MAEC a apporté son témoignage.

Sur le bassin du Longeron, deux grands types de mesures sont disponibles :

- **mesures système** : l'exploitant s'engage sur la totalité de son parcellaire (maintien ou augmentation de la surface en prairie, limitation de l'utilisation de pesticides et de l'achat de concentrés)
- **mesures unitaires** : mise en œuvre localisée de plan de gestion de zones humides et/ou de haies (en région Pays de la Loire uniquement).

Le bilan des contractualisations 2018 est le suivant :

- 632 ha en MAEC système polyculture élevage - maintien, représentant 9 contrats
- 565 ha en MAEC système évolution (élevage et céréales), représentant 6 contrats

- 69 ha sous MAEC « gestion des prairies humides », représentant 2 contrats

- 1.7 km en MAEC « entretien de haies favorables à la qualité de l'eau », représentant 2 contrats

L'ensemble de ces contrats représente un budget annuel d'aide MAEC de 165 520 €, soit 827 603 € sur 5 ans.



Journée MAEC sur le thème des haies, 2018



## Déploiement des actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur les bassins des Maines, aval Sèvre et de la Sanguèze

L'année 2018 a vu les premières actions agricoles se mettre en place sur les territoires des Maines, Aval Sèvre et Moine-Sanguèze. Dans le cadre de l'élaboration des avenants aux trois contrats territoriaux, l'objectif principal fût de créer une dynamique d'actions agricoles menées dans le cadre de programmes d'actions visant la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur des bassins vierges.

### Des études pour accompagner la transition agricole et limiter les transferts de pollutions

Une première étude consistant en la réalisation d'un « **Diagnostic territorial des filières biologiques** » a été menée par les trois GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques) de Maine-et-Loire, de Vendée et de Loire-Atlantique. Outre l'identification de partenariats à initier ou à renforcer en vue de la poursuite du développement de l'Agriculture Biologique, les conclusions de l'étude consistent en l'identification de diverses actions ciblées en fonction des différents acteurs (agriculteurs, collectivités, citoyens...).



Animation "Pâturage tournant d'automne", 2018



Journée technique organisée par le GAB 85, 2018



Animation "Gestion des effluents liquides", 2018

Deux études portant sur la limitation des transferts de pollutions depuis le parcellaire agricole vers les cours d'eau ont démarrés. L'une est portée par la Chambre d'Agriculture et s'inscrit dans une approche de type « micro bassin versant ». Elle vise à mobiliser les agriculteurs présents sur l'un des petits sous-bassins versant de la Sanguèze (l'Aunay-Barbot) afin d'aborder individuellement les pratiques agricoles et collectivement les aménagements du territoire favorables à l'**interception des polluants avant qu'ils n'atteignent les rivières**.

Sur la Margerie, sous-bassin versant du territoire Aval Sèvre, l'étude portée par l'EPTB de la Sèvre Nantaise et Mission Bocage vise le même objectif en s'inscrivant toutefois pleinement dans la logique du cahier des charges du Plan de Limitation des Transferts de Pollutions.

### Des actions collectives multi-partenariales

C'est avec la volonté de rassembler divers partenaires autour d'une thématique que se sont déroulées les premières actions collectives sur les trois territoires.

Diverses thématiques ont ainsi pu être abordées :

- L'autonomie,
- La réduction de l'usage des pesticides,
- La gestion des effluents liquides,
- L'Agriculture Biologique,
- Le pâturage tournant,
- La gestion durable des prairies,
- La place du bocage en système pâturant...

La participation a été plutôt forte dans l'ensemble à l'exception de l'animation autour de la thématique des pesticides qui n'eut pas la présence escomptée.

### Un démarrage très timide des actions individuelles

Articulées en deux temps successifs (le Diagnostic-Projet Individuel - DPI, puis les Accompagnements Individuels - AI), les actions individuelles ont débuté fin 2018.

L'EPTB de la Sèvre Nantaise n'a pu finaliser l'outil de DPI commun à une majorité des partenaires qu'en fin d'année, pour sa part la chambre d'agriculture n'a pu finaliser que quatre DPI sur le micro-bassin de l'Aunay-Barbot.

Trois diagnostics de conversion à l'Agriculture Biologique ont été réalisés sur les Maines. Faute de DPI, ou par leur finalisation tardive en 2018, aucun AI n'a pu être réalisé à ce jour.

### Un contexte délicat pour 2019

La baisse des aides de l'AELB dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme risque de limiter les actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Une réflexion sur le positionnement de l'EPTB est conduite en 2019 afin d'impulser une nouvelle dynamique.



## Réduire le risque d'inondation

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il assure un rôle de coordination à l'échelle du bassin versant et réalise une partie des actions de ce programme.

### Prolongation du PAPI sur la période 2019-2020

Suite à la première demande de prolongation par avenant, la durée de la convention avait été portée à 6 ans pour une fin du PAPI en mars 2019.

Afin de s'accorder du temps pour construire au mieux un nouveau PAPI répondant au cahier des charges PAPI3 et pour terminer les actions du PAPI actuel, l'EPTB a décidé de réaliser une nouvelle demande d'avenant de prolongation pour une durée de deux ans.

À cette occasion, un premier bilan des actions "inondation" conduites au sein de l'EPTB depuis 2012 a été réalisé.

Quelques nouvelles actions ont pu être inscrites sur ce nouvel avenant.



Inondation, Vertou

### Mise en place de nouveaux repères de crues

Les repères entretiennent la culture du risque en matérialisant les hauteurs atteintes par les crues. Ils permettent aussi de comparer l'importance de chaque crue et d'en savoir plus sur leur fréquence.

Différentes formes de repères existent : trait de peinture ou feutre, inscription gravée, plaque métallique ou macarons officiels.

En 2018, près de 90 macarons officiels de repères de crues sont présents sur le bassin.

De nouveaux repères ont été installés à :

- Clisson (Rue Saint Antoine) - Crue de 1983
- Gorges (Moulin du Liveau) - Crue de 1960
- Vertou (Village de Portillon) - Crues de 1983, 2001, 2003, 1872
- Saint-André-de-la-Marche (Beau Rivage) - Crues de 1921, 1960, 1961, 1983, 2000
- Saint-Georges-de-Montaigu (Maison de la Rivière) - Crues de 1995, 1983, 1986, 1957, 2001, 1960
- Les Herbiers (Petit Bourg et Tour des Arts) - Crue de 1992
- Mortagne-sur-Sèvre (Base de Canoë-Kayak) - Crue de 1983
- Mortagne-sur-Sèvre (Village de Jousseaume) - Crues de 1983 et 1960



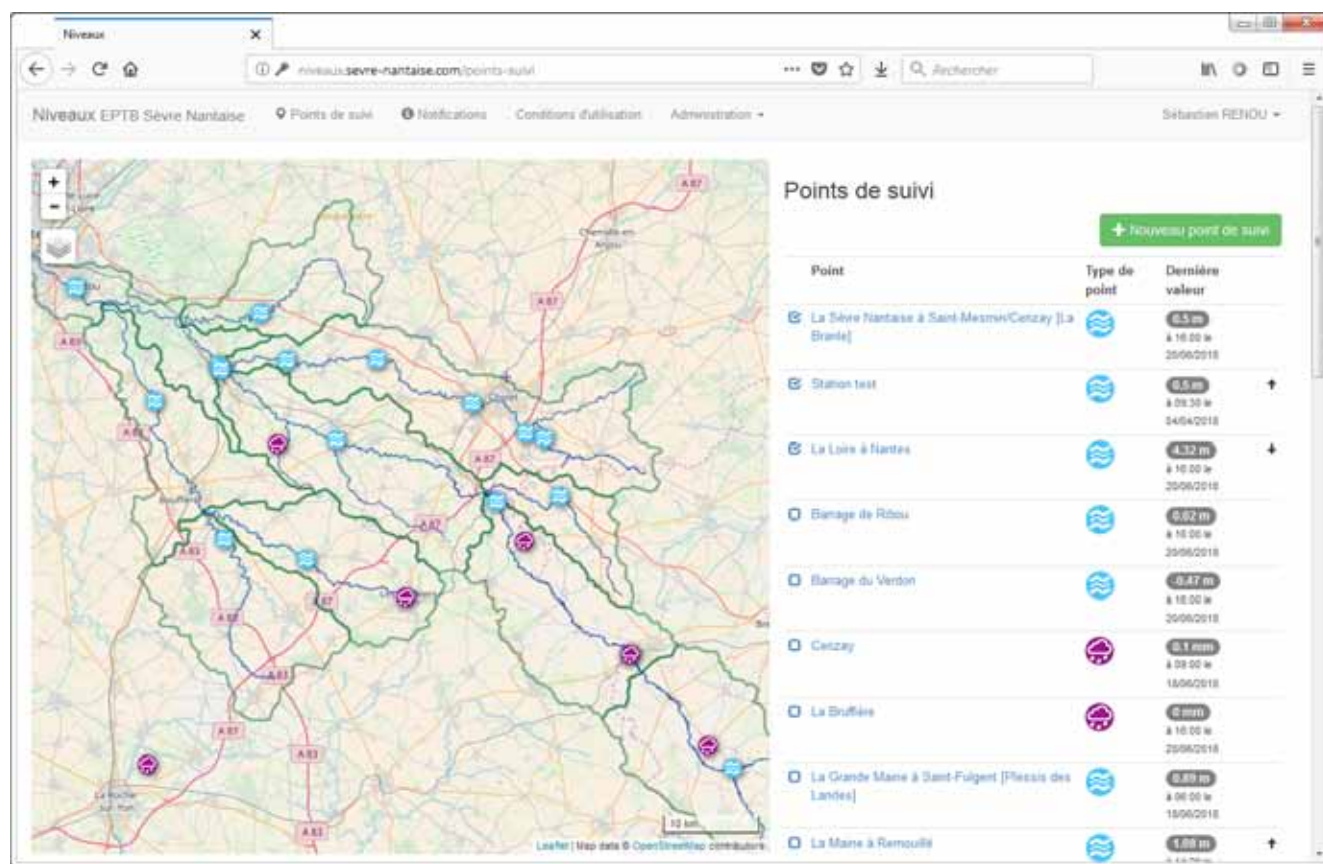
Repères de crues



## Outil collaboratif de suivi des niveaux d'eau en cas de crue à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise

En 2016, l'EPTB a développé un outil web collaboratif pour le suivi des niveaux d'eau en cas de crue sur les principaux cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Cet outil est destiné aux collectivités. Il doit leur permettre d'anticiper la gestion de crise en cas de crue puisqu'il complète l'information délivrée par les services de l'Etat via le site national Vigicrues.

Afin de poursuivre le déploiement de l'outil, il est envisagé d'élargir son utilisation à des contributeurs experts usagers du cours d'eau (riverains, entreprises, etc.). Des échelles limnimétriques pourront être installées localement afin de permettre la lecture de niveaux d'eau en cas de crue et la diffusion de ces données par les utilisateurs sur l'outil web.



Interface principale de l'outil collaboratif de suivi des niveaux d'eau

## Vers un PAPI3

La mise en place d'un PAPI3 sera un axe important d'action dans les deux prochaines années pour l'EPTB. Ce travail nécessite tout d'abord la réalisation d'un bilan complet des actions menées sur le territoire. Il sera également nécessaire de mettre à jour l'état des lieux des connaissances.

Un lien entre les thématiques GEstion de Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention de Inondations (PI) sera à réaliser.





## Entretien et améliorer les milieux aquatiques

Les actions de restauration de la qualité physique des cours d'eau du bassin versant participent à l'amélioration de l'état écologique des eaux. Ces travaux sont mis en oeuvre dans le cadre de programmations pluriannuelles coordonnées par l'EPTB.

### Restauration et entretien des berges et de la ripisylve

La mise en défend des cours d'eau vise à empêcher le piétinement des berges et la divagation des bétails dans le cours d'eau, par la pose de clôtures, parfois accompagnée de l'aménagement d'abreuvoirs adaptés. En 2018, les interventions ont principalement eu lieu sur 6 secteurs. Cela représente au total 62 abreuvoirs et plus de 10 km de clôtures.



Installation de clôtures



installation d'abreuvoirs

Des opérations de restauration de la ripisylve ont été réalisées sur plusieurs cours d'eau principaux et affluents du bassin versant pour un total de 40 km de cours d'eau.



Arrachage Jussie

#### ZOOM : la jussie !

Les actions de **lutte contre la jussie**, plante exotique envahissante, se sont concentrées sur la Maine et la Sèvre aval. Par ailleurs une action d'arrachage a été réalisée sur un affluent de l'Ouin à la Chapelle-Largeau.

Une vigilance doit être maintenue sur la partie amont du bassin versant. Des herbiers de jussie ont été recensés en Deux-Sèvres cette année.

Le potentiel de colonisation devra être précisé en 2019.

### Restauration du lit mineur

Les opérations de restauration du lit mineur visent la **diversification du fond et des berges des cours d'eau**, afin de leur redonner des caractéristiques plus naturelles et ainsi améliorer les capacités d'accueil d'autoépuration des milieux aquatiques.

En 2018, plusieurs secteurs ont fait l'objet d'études dans le but de définir les modalités de restauration de certains cours d'eau :

- Les ruisseaux du Longuenais et du Grand Ry sur le bassin de la Grande Maine amont
- L'Osée
- Le ruisseau du Chaintreau et la Margerie
- Les réservoirs biologiques sur le bassin de la Sèvre Nantaise en Vendée
- Le ruisseau de Sorlières à Rorthais et la Petite Boissière



Site de Gaudineau, octobre 2018

Une restauration du lit mineur a été réalisée sur le **Gaudineau** affluent de la Crûme (Les Landes-Genusson) dans la continuité de travaux de restauration de la ripisylve, sur près de 500 m. Ce cours d'eau a subi, par le passé, des travaux de curage, de rectification et de déplacement de lit ayant pour conséquence de fortes dégradations liées à l'érosion des berges et du nouveau lit. Des travaux de restauration morphologique ont été engagés cette année.



Site du Gaudineau, octobre 2018



Site de Bikini, peignes habitat, 2018

Sur la Moine, suite au diagnostic réalisé, sur le **site de Bikini** (Sèvremoine), conjointement avec les services de la Fédération Départementale de Pêche de Maine-et-Loire, cette dernière a amélioré les habitats piscicoles en participant à la réalisation de radier, de déflecteurs et de peignes.

Les ruisseaux de la **Vallée du Pré Fleuri** et de la **Vallée du Moulin** auraient dû faire l'objet d'interventions de recharges en granulat et d'effacement de plans d'eau par la commune de la Tessoualle, cependant suite à des contraintes techniques, une partie de la restauration a été reportée à l'été 2019.

## Restauration de la continuité écologique

Les actions de restauration de la continuité écologique participent à la **reconquête de cours d'eau plus dynamiques**. Elles répondent aussi aux exigences réglementaires de **libre circulation des espèces et des sédiments**. En 2018, 9 projets de restauration de la continuité écologique sont à l'étude.

Par ailleurs, dans la continuité des études de faisabilité, des dossiers

réglementaires ont été réalisés en 2018 pour plusieurs projets à la **Garenne Valentin** (Clisson), sur le **site de Terrier** (La Forêt sur Sèvre, Saint-André-sur-Sèvre), sur le **site de Moulin Neuf** (Saint-Jouin-de-Milly), sur le **site de la Berthelandière** (Chauché) et sur le **site de la Limouzinière** (Saint-Georges-de-Montaigu).



Restauration de la continuité écologique,  
Saint-André-sur-Sèvre (79), 2018



## ZOOM : la Limouzinière

La rivière la Grande Maine marque l'identité de la commune de Saint-Georges de Montaigu. C'est pourquoi, il est important de lui redonner son dynamisme d'autrefois.

Le site de la Limouzinière va connaître prochainement une renaissance, pour rendre la Grande Maine plus courante, plus vivante, mieux oxygénée et ainsi éviter la stagnation des eaux favorable au développement de la lentille d'eau.

Suite à l'étude de faisabilité engagée en 2016, la solution de la suppression du barrage de la Limouzinière est retenue accompagnée de la création d'un radier et de la réorganisation du lit du cours d'eau.

A l'automne 2018, l'ancien barrage a été supprimé et laisse place à un radier qui accueille des eaux courantes.

Sur la partie amont, jusqu'au barrage de la Roche Pépin, les travaux ont consisté à la restauration des anciens radiers pour une meilleure oxygénation.



Site de la Limouzinière, avant - après travaux



Site de l'Aurière, avant-après travaux

## ZOOM : l'Aurière

En 2018 au lieu-dit l'Aurière à Saint-Michel-Mont-Mercure, un plan d'eau de 3 600 m<sup>2</sup> a été supprimé.

Les travaux ont consisté en la dépose de la digue du plan d'eau, comblement de l'étang avec des remblais extraits de la digue et pose d'une demi-arche.

A la place de l'ancien étang, le cours d'eau a retrouvé son lit et son cours d'origine.

Une clôture et des plantations seront mises en place prochainement sur le site.

Ce projet a pu être réalisé grâce à l'accord de l'exploitant.

*"Je suis soulagé, je n'aurai plus d'embêtements avec cet étang au niveau réglementaire." - Christophe Bonneau*

## Restauration de zones humides

Les zones humides situées en tête de bassin versant ou dans le lit majeur des cours d'eau contribuent à l'épuration des eaux, à la gestion des étiages et des inondations et forment des réservoirs de biodiversité.

Des études se sont déroulées en 2018 afin de définir des actions de restauration de certaines zones humides.

L'étude de restauration et de valorisation des **zones humides des Forgeux en bord de l'Ouin amont à la Petite Boissière** sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Bocage

Bressuirais a débuté en mars 2018. Un état des lieux et des entretiens avec les agriculteurs ont permis de déboucher sur la définition de premières intentions de restauration. Cette étude sera poursuivie en 2019 afin d'approfondir les scénarios d'aménagement.

Un dossier réglementaire a été constitué concernant les **travaux de restauration de l'ancien lit de la Sèvre Nantaise, sur le site de la Loubrie**.



Certaines zones humides font l'objet d'entretiens annuels :

- Saint-Jouin-de-Milly et la Mignauderie, suite à l'arasement de trois ouvrages et à la Corbelière suite à la restauration d'une grande zone humide ;
- les zones humides acquises par le Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise.

La politique d'acquisition de zones humides dans l'objectif d'une maîtrise foncière de site devant faire l'objet d'intervention s'est poursuivie sur la partie amont du bassin. Ainsi, en 2018 l'**acquisition de zones humides** a porté sur des parcelles situées à **Saint-Jouin-de-Milly** et à **Vernoux-en-Gâtine**.

Sur le bassin de la **Bultière**, un des objectifs du programme d'actions vise la limitation des transferts de pollution. Dans ce cadre, des aménagements de type zone "tampons" sont réalisés. La démarche consiste en l'interception des drains agricoles et des fossés sur des zones adaptées en veillant à ne pas dégrader les zones humides existantes. L'objectif de ces travaux est de limiter les apports de matières en suspension, de nitrates et de phosphore vers les cours d'eau, en favorisant notamment l'auto-épuration des eaux de ruissellement. Les sites d'aménagements sont choisis dans le cadre d'une concertation préalable avec les acteurs locaux.

Environ 25 projets de création ont pu être définis en 2018. Ils sont tous localisés sur le bassin versant de la Grande Maine, plus précisément sur le territoire en amont du captage de la Bultière.



Zone humide de la Loubrie



Zone humide de la Loubrie



Zone humide de la Loubrie

## Les diagnostics environnementaux communaux

Basé sur un inventaire exhaustif des zones humides et des haies au titre de la connaissance, ce diagnostic permet de déterminer la fonctionnalité de ces milieux et de définir des zones à enjeux pour la qualité de l'eau. Les communes disposent ainsi d'un outil d'aide à la décision, élaboré en concertation avec un comité de pilotage, permettant une meilleure prise en compte de ces éléments du patrimoine naturel.

En 2018, le Diagnostic Environnemental Communal (DEC) de la commune d'Yzernay (49) a été présenté et validé par la CLE.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration des PLUI, la Communauté de communes de Mortagne-sur-Sèvre ainsi que la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) ont poursuivi les diagnostics environnementaux communaux pour les communes de leur territoire qui ne les avaient pas encore réalisés.





## Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

*A l'échelle du bassin versant, les activités de loisirs et culturelles constituent un enjeu important du territoire. Elles correspondent à un usage des cours d'eau en plein essor, qui ne peut se maintenir qu'à la condition d'avoir une eau de qualité, en quantité suffisante et des espaces naturels préservés.*

### Mise en mémoire des moulins et usines de la Sèvre Nantaise

Moulins et usines hydrauliques en bord de Sèvre Nantaise sont les témoins de la vie passée de la rivière. Afin de réaliser des projets sur les cours d'eau pour restaurer la continuité écologique et de valoriser un site patrimonial, il est nécessaire d'étudier cet héritage.

#### Inventaire et histoire des sites

Les **143 moulins et usines hydrauliques** ont fait l'objet d'un inventaire et d'une étude historique. Pour chaque site, des recherches, des collectes de documents, des contacts avec les propriétaires sont effectués.

Sur [www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com), la visite virtuelle permet à toute personne de découvrir les moulins à eau le long de la Sèvre, leur histoire enrichie d'iconographies anciennes ou actuelles.



Moulin du Nid d'Oie, Clisson, 2018

### Valorisation des moulins et usines de la Sèvre Nantaise

#### Participation à différents événements

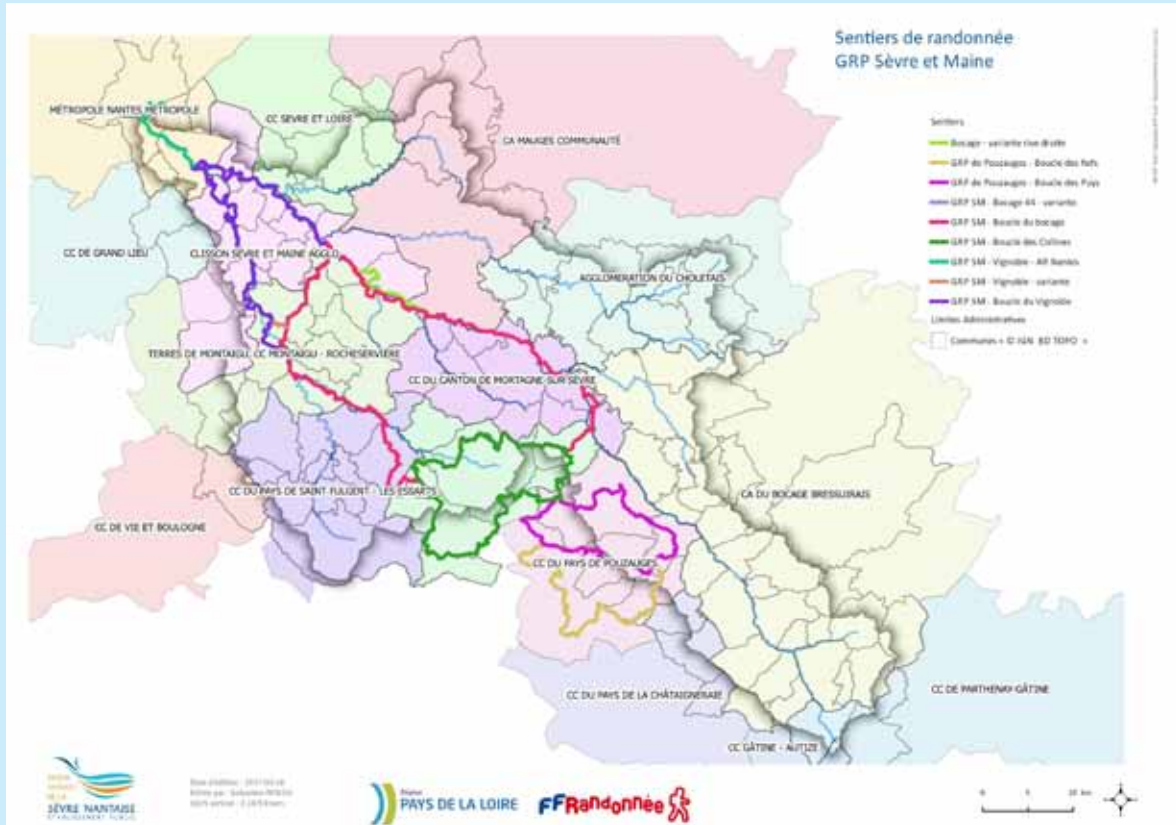
- *Septembre 2018* : Moulin de Nid d'Oie ouvert à la visite libre à l'occasion de RandissimO organisé par l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes
- *Septembre 2018* : visites commentées au Moulin de Nid d'Oie à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine à Nid d'Oie

#### Pour aller plus loin...

- **21 638 photos** composent la photothèque de l'EPTB.
  - **960 documents papier ou numérique** référencés dans la bibliothèque de l'EPTB.
- Une réflexion sera menée pour la mise en ligne de ces outils sur [www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com)



## Le GR de Pays Sèvre et Maine : la découverte à pied du bassin versant



De Nantes à Mallièvre, un sentier de randonnée pédestre longe la Sèvre Nantaise : c'est le sentier de Grande Randonnée pédestre du Pays Sèvre et Maine (GR de Pays). **Son parcours, qui totalise 388 km, dessine cinq boucles le long des cours d'eau et remontant sur les versants** : la boucle du Vignoble, la boucle du Bocage, la boucle des Collines, la boucle des Puys et la boucle des Fiefs

### Rando-fiches

Suite à la rupture d'édition du topoguide, l'EPTB a souhaité procéder à la création de rando-fiches autour du GR de Pays Sèvre et Maine. Cinq rando-fiches correspondant chacune à l'une des boucles du GRP ont été éditées.

Les documents seront diffusés à 100 exemplaires chacun et pourront être téléchargés sur les sites de l'EPTB, des CDRP et de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

### Eco-compteurs

Deux éco-compteurs ont été posés fin mars 2018 à deux endroits du GR de Pays : à proximité du moulin de Gervaux à Clisson et à proximité de la station d'épuration d'Evrunes à Mortagne-sur-Sèvre.

43 158 passages à  
Gervaux de mars 2018  
à mars 2019

72 566 passages à  
Evrunes de mars 2018  
à mars 2019

### Site dédié "Les 100 Secrets de la Sèvre Nantaise"

Parallèlement à l'édition des rando-fiches, pour promouvoir à la fois le sentier de randonnée et le bassin versant de la Sèvre Nantaise, un nouveau site "dédié" est en cours de création. Succédant à l'ancien site éponyme, mais adapté à la nouvelle charte graphique de l'EPTB, il permettra de développer plus largement les points d'intérêt situés sur le sentier de Grande Randonnée, mais aussi tous les attraits touristiques du bassin versant.



Randonnée sur le GR de Pays





## Organisation et mise en oeuvre - Volet amélioration de la connaissance et suivi de l'évolution du bassin versant

*Dans le cadre de la mise en oeuvre du SAGE et de son rôle d'observatoire, l'EPTB collecte en continu les données utiles à la compréhension du fonctionnement du bassin versant et au suivi de son évolution.*

### La délimitation et la caractérisation des têtes de bassin versant

Les têtes de bassin constituent les zones amont de nos cours d'eau. Ces espaces souvent mal connus assurent pourtant de nombreux services aux bassins qu'ils alimentent : zones de sources ou zones "éponges" retenant l'eau en hiver et la libérant en été, zones tampon autoépuration, réserves de biodiversité... Autant d'atouts qui incitent les gestionnaires des cours d'eau à développer les connaissances sur ces territoires souvent fragiles.

Afin de localiser ces milieux et de les caractériser, l'EPTB a accueilli en 2018 Anthony COUDART dans le cadre d'un stage de 5 mois (Licence Pro Géomatique, Université de la Rochelle).

Selon la définition du SDAGE, les têtes de bassin correspondent aux surfaces drainées par les cours d'eau de rangs de Strahler 1 et 2. La délimitation de ces zones requiert un travail important de correction des tracés des cours d'eau qui font souvent l'objet d'incohérences (cours d'eau isolés, sens d'écoulement inversés, doubles tracés...).

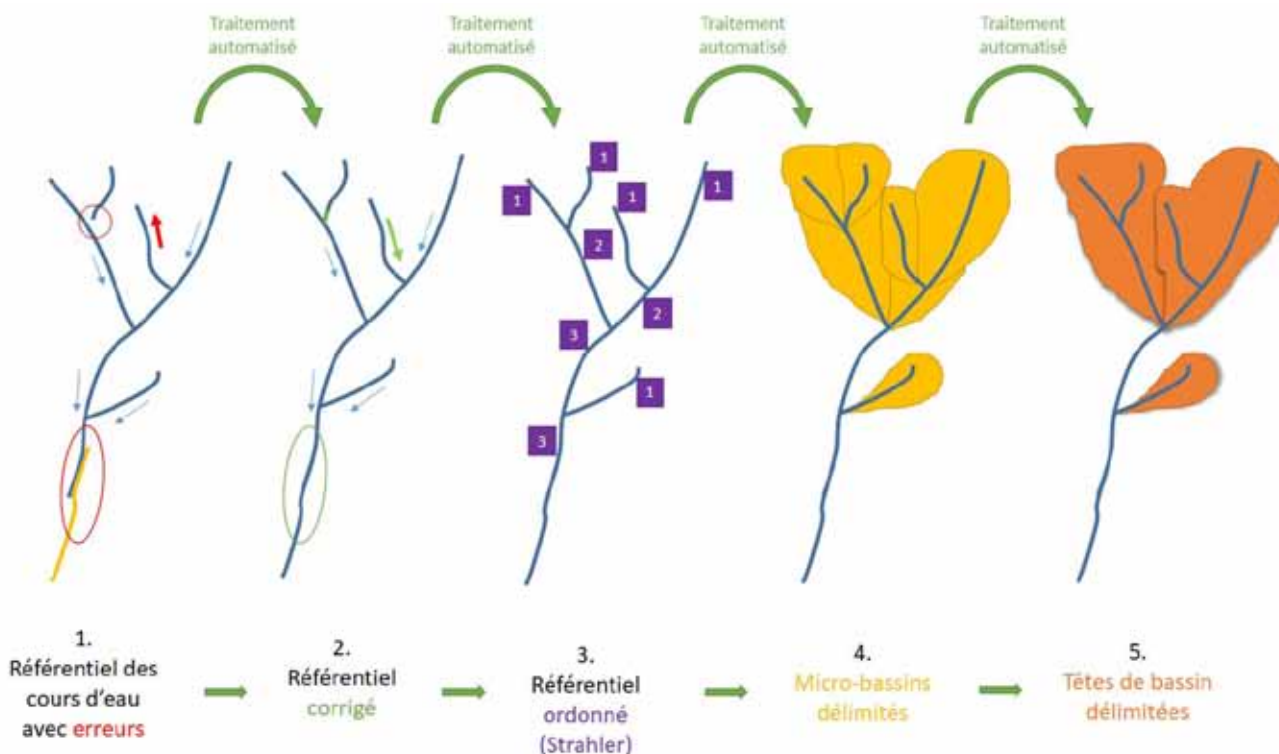
### L'automatisation des traitements pour optimiser les moyens nécessaires à la délimitation des têtes de bassin

L'EPTB a focalisé son travail sur l'automatisation de la correction des référentiels géographiques et de la délimitation des têtes de bassins. Les traitements informatiques mis au point permettent ainsi de gagner un temps précieux. Ils peuvent facilement être "rejoués" en cas de mise à jour des données, comme c'est le cas actuellement avec les démarches d'inventaires officiels des cours d'eau menées à l'échelle départementale.



Zone humide en tête de bassin versant

*Pour délimiter les têtes de bassin, les cours d'eau doivent être ordonnés (rangs de Strahler) puis regroupés (rangs 1 et 2), enfin les surfaces drainées par chaque groupe de cours d'eau doivent être délimitées. Les traitements informatiques mis au point par l'EPTB permettent d'automatiser ces étapes.*



## Comment caractériser la sensibilité des têtes de bassin et les pressions subies ?

Une fois les têtes de bassin localisées, la poursuite de la démarche consiste à dresser une carte d'identité de chaque zone basée sur la détermination des caractéristiques physiques et des pressions subies. Des échanges avec l'EPTB Vilaine et le Syloa, respectivement structures porteuses du SAGE Vilaine et du SAGE estuaire de la Loire, ont mis en évidence des démarches avancées de caractérisation des têtes de bassin. Aujourd'hui une trentaine d'indicateurs sont utilisés dans les calculs de vulnérabilité et de pressions subies. Ils peuvent être classés en 2 grandes familles :

- indicateurs de caractérisation physique, morphologique et hydromorphologique (tailles, pentes, compacité, formes...)
- indicateurs de pressions (occupations du sol, présence de rejets d'assainissement, de plans d'eau...)

L'analyse statistique des différents indicateurs permet de mettre en lumière des territoires naturellement sensibles ou subissant des pressions plus ou moins élevées.

Comme lors de l'étape de délimitation des têtes de bassin, l'EPTB a développé une série de traitements informatiques permettant d'automatiser le calcul de ces 30 indicateurs ainsi que leurs croisements pour aboutir à une hiérarchisation des têtes de bassin.



## Quelles suites à cette démarche d'amélioration des connaissances ?

Les étapes précédentes ont permis de localiser les têtes de bassin et de les caractériser. Un premier croisement d'indicateurs permet d'identifier les têtes de bassin les plus sensibles et les plus soumises à pressions. Ces résultats pourront constituer une première étape d'analyse mobilisable par les acteurs locaux, l'EPTB et ses partenaires ainsi que la Commission Locale de l'Eau

dans la mise en oeuvre du SAGE, en particulier pour l'identification de futurs territoires prioritaires et des leviers d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

### ZOOM : Une démarche innovante d'ouverture des outils informatiques de l'EPTB initiée en 2018

Au sein de l'EPTB Sèvre Nantaise, le pôle Analyse territoriale et Systèmes d'information a développé une série d'outils informatiques pour assurer certaines missions de l'établissement, en particulier la publication sur internet d'indicateurs sur la qualité de l'eau (outil observatoire), un outil webSIG de suivi des milieux aquatiques (Sysma), un outil d'échange d'informations sur les niveaux d'eau en cas de crue (Niv'Eaux) et au cours de l'année 2018, une série de traitements automatisés pour délimiter et caractériser les têtes de bassin versant.

Fin 2018, les élus de l'EPTB ont validé le principe d'une ouverture de ces outils. Ce principe repose sur une ouverture du code source (passage en open source et donc disponibi-

lité de ces logiciels pour toute structure intéressée) et, dans le même temps, l'évaluation des besoins des structures voisines et des possibilités de mutualisation (par exemple pour l'administration et l'hébergement de ces outils, les traitements de lots de données communs...).

Fin 2018, l'outil Niv'Eaux a été le premier à faire l'objet d'un passage en open-source.



## Organisation et mise en oeuvre - Volet information et communication

### Un programme pédagogique pour sensibiliser le jeune public

L'EPTB Sèvre Nantaise propose un programme pédagogique sur l'eau et les milieux aquatiques depuis plusieurs années scolaires, qui répond à une volonté de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise "Former et sensibiliser". L'action a pour objectif de sensibiliser les élèves du CP à la 3<sup>ème</sup> au respect de notre patrimoine commun : l'eau.

#### Les thèmes du programme pédagogique :

- le bassin versant de la Sèvre Nantaise ;
- les usages et activités sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise ;
- la continuité écologique : le déplacement des poissons et des sédiments ;
- les milieux naturels : les zones humides et les haies bocagères ;
- la biodiversité dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise ;
- le jardin au naturel : ça coule de source !

#### Documents et outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants

Des documents et outils sont accessibles depuis un extranet pour les enseignants, structures d'éducation à l'environnement, inspections académiques et directions diocésaines :

- un **document d'information** ;
- le **projet éducatif** sous la forme de trois livrets enseignants ;
- des **fiches d'exercices** ;
- une **maquette interactive** du bassin versant ;
- des **diaporamas** de photographies, schémas et cartes ;
- la **liste des établissements** inscrits ;
- l'**annuaire des structures d'éducation à l'environnement partenaires**.

#### Une collection d'affiches

Une collection de **7 affiches de rivières** "Je découvre les rivières vivantes du bassin versant de la Sèvre Nantaise" a été éditée pour les enseignants en vue d'être de véritables supports pédagogiques auprès des élèves.



Affiches de rivières "Je découvre les rivières vivantes du bassin versant de la Sèvre Nantaise"

#### Quelques indicateurs depuis le lancement du programme

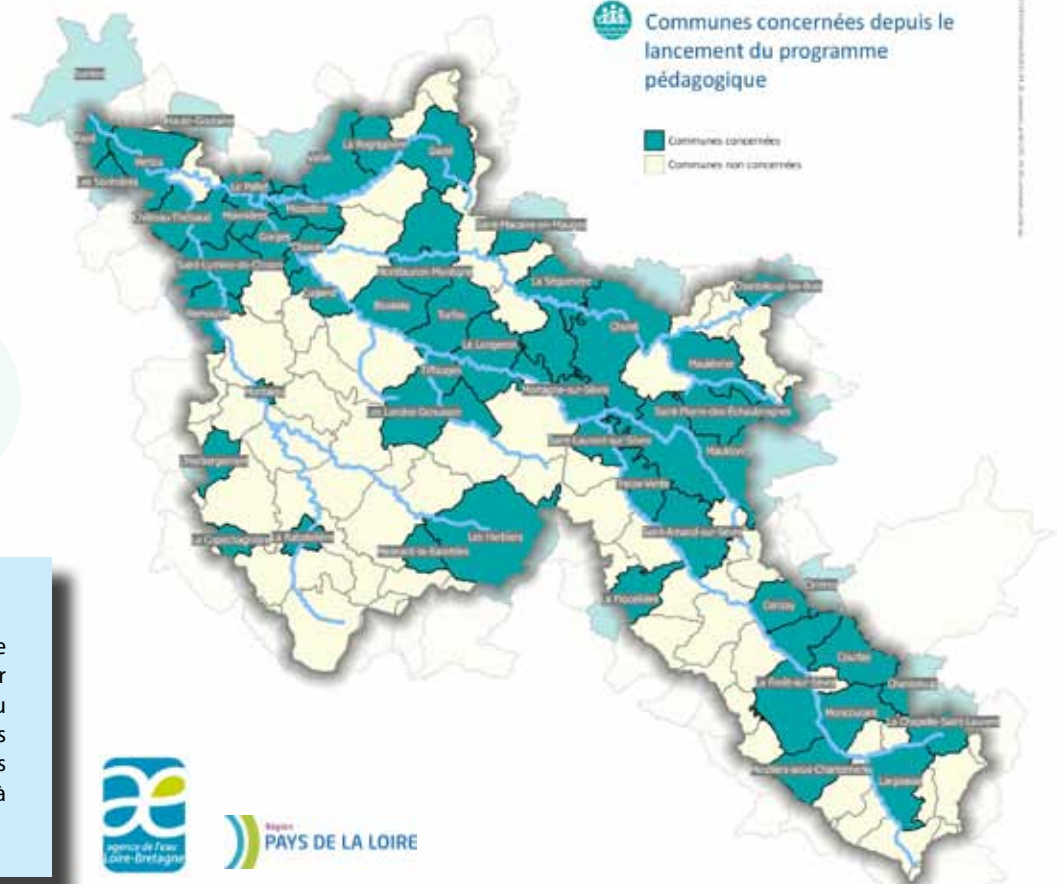
121 collèges et écoles

+ de 10 000 élèves

420 classes

#### ZOOM : Partenaires

Le programme pédagogique souhaite gagner en visibilité ! Pour cela, il s'associe aux acteurs du territoire et sera présenté dans les plaquettes rassemblant les offres pédagogiques des collectivités à destination des enseignants.





## Informer et sensibiliser afin de mieux préserver le cours d'eau

*L'objectif est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant.*

### Le nouveau site internet [www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com)

Le site internet a comme objectif de présenter le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les cours d'eau et la biodiversité. Les contenus sont renseignés par l'EPTB Sèvre Nantaise.

La nouvelle version du site, mise en cohérence avec les thèmes du SAGE et rendue plus accessible, a été mise en ligne en début d'année 2018.

36 actualités ont été mises en lignes au cours de l'année et 5 newsletters ont été envoyées aux membres et partenaires de l'EPTB Sèvre Nantaise.

23 721  
visites

99 414  
pages vues

36  
actualités

5  
newsletters



*Le programme pédagogique de l'EPTB a fait sa rentrée !*

## Fiches thématiques et retours d'expérience

En 2018, **5 nouvelles fiches** ont été éditées et diffusées à destination des élus locaux, des membres de la CLE et des acteurs du bassin versant :

- "Sauvegarder l'écrevisse à pieds blancs"
- "Le SAGE de la Sèvre Nantaise"
- "Les grands barrages du bassin versant de la Sèvre Nantaise"
- "L'agriculture biologique favorable à la qualité de l'eau"
- "Restauration des zones humides en fond de vallée"

Ces fiches apportent une information complémentaire sur les fondamentaux de la gestion de la ressource en eau dans le but d'informer, sensibiliser et inciter les acteurs du bassin versant à agir. Les sujets traités sont parfois techniques et suscitent des interrogations de la part des agents et élus des collectivités locales.



*Fiches thématiques, 2018*

## La boîte à outils

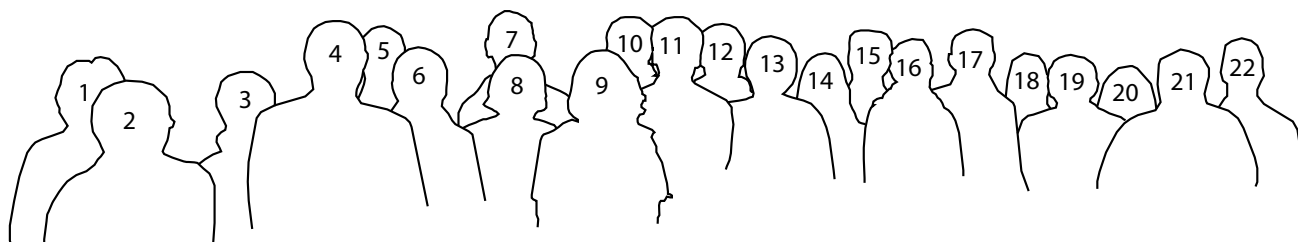
Elle permet de rassembler et de partager la stratégie et les outils de communication avec les acteurs du territoire dont les élus locaux. Ceci, afin de développer une culture commune du bassin versant et de l'eau mais aussi de favoriser une prise de conscience des enjeux du SAGE.

# 4 Vie et fonctionnement de la structure





# 4 L'équipe de l'EPTB



En 2019, l'équipe de l'EPTB se compose de la manière suivante :

## Présidence

- Jean-Paul Brégeon (4)

## Direction

- Astrid Gadet, directrice et animatrice du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise (6)

## Pôle Analyse territoriale et Systèmes d'information

- Sébastien Renou, responsable de pôle (10)
- Antoine Rivière, chargé de mission observatoire (absent)

## Pôle Administration générale et Communication

- Annabel Dreillard, responsable de pôle et chargée de communication (2)
- Aude Berthomier, chargée de mission patrimoine et coordinatrice pédagogique (9)
- Marc Catala, chargé de la commande publique et de la gestion juridique (11)
- Émilie Douet, assistante administrative (8)
- Hélène Messenger, chargée de gestion administrative et assistante communication (21)
- Frédérique Minguet, assistante ressources humaines et finances (3)
- Martine Rousseau, chargée des finances (1)

## Pôle Actions territoriales

- Antoine Charrier, responsable de pôle et animateur du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise (22)
- Mélanie Baillard, chargée de mission agricole (16)
- Yann Binaut, animateur de bassin versant Aval Sèvre / Maines (7)
- François Cailleaud, technicien de rivière (19)
- Line Fillonneau, animatrice de bassin versant Moine Sanguèze (18)
- Damien Gallard, technicien de rivière (5)
- François Massonnaud, technicien de rivière (17)
- Odile Pluchon, technicienne de rivière (absente)
- Muriel Ribeyrolles, technicienne de rivière (20)
- Maxime Rocher, technicien de rivière (arrivé en juin 2019) (absent)
- Anthony Thomas, animateur de bassin versant Le Longeron (12)
- Nina Zerluth, chargée de mission inondations (jusqu'à juin 2019) (14)

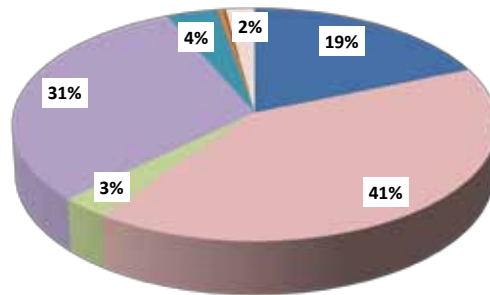
## Remplaçants et apprentis

- Jonathan Guerin en remplacement de Line Fillonneau (jusqu'à janvier 2019) (15)
- Véronique Charrier en remplacement d'Emilie Douet (absente)
- Gaël Ripoché, apprenti technicien de rivière (jusqu'à juin 2019) (absent)



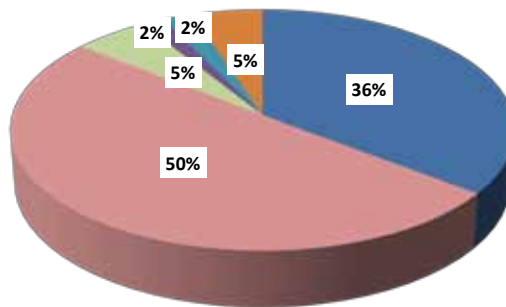
# Budget 2018

Recettes de fonctionnement  
3 129 648,41 €



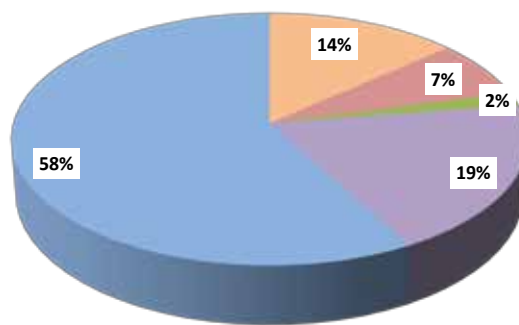
- Résultat antérieur reporté
- Contributions statutaire
- Reprise sur provision
- Subv. Agence de l'Eau
- Remboursement sur charges de personnel
- Remboursement emprunts Nid d'Oie
- FCTVA
- Opérations budgétaires
- Recettes diverses

Dépenses de fonctionnement  
2 342 505,80 €



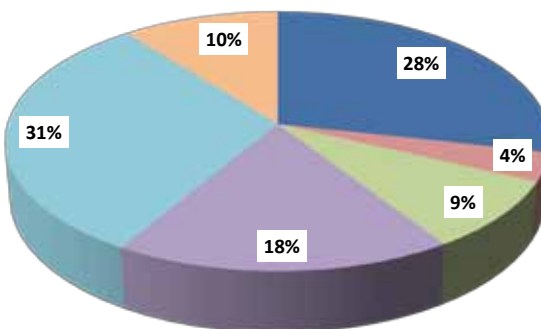
- Actions
- Personnel
- Charges courantes
- Frais financiers
- Provision
- Opérations budgétaires

Recettes d'investissement  
621 291,19 €



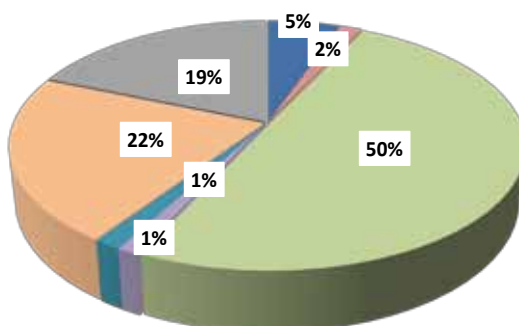
- Subventions
- Remboursements emprunts Nid d'Oie
- FCTVA
- Opérations budgétaires
- Résultat antérieur reporté

Dépenses d'investissement  
559 941,08 €



- Actions
- Travaux siège administratif
- Acquisition matériels
- Dettes
- Remboursement anticipé emprunt
- Opérations budgétaires

Zoom sur les actions...  
investissement et  
fonctionnement  
confondus  
990 124 €



- Amélioration qualité de l'eau
- Réduction du risque inondation
- Amélioration qualité milieux aquatiques
- Valorisation
- Organisation et mise en œuvre
- Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants
- Autres actions (Bultière, Pont Caffino)

L'exécution du budget 2018 se traduit par un montant total de dépenses de 902 446 €.



## Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 129 648 € pour l'année 2018.

Les contributions des membres s'élèvent à 1 287 257 €, à savoir :

- Départements : 380 159 €,
- Intercommunalités et commune : 880 000 €,
- SIAEP ROC : 27 098 €.

L'EPTB a pu assurer ses missions et réaliser ses actions grâce aux partenaires financiers extérieurs.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, premier partenaire financier extérieur de l'EPTB, a ainsi versé 841 245 € d'aides. La Région des Pays de la Loire a permis de financer des actions à hauteur de 72 708 € dans le cadre des contrats régionaux de bassin versant 2012-2014 et 2015-2017.



## Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 342 505 € pour l'année 2018.

Les dépenses liées aux programmes d'actions représentent 36 % de la section, soit 830 741 €, dont 444 317 € destinés à l'amélioration des milieux aquatiques (220 308 € pour la restauration et l'entretien des berges et de la ripisylve, 90 693 € d'études) et 213 513 € à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

50 % des dépenses sont consacrées au personnel soit 1 177 528 €. L'EPTB a employé 21 agents permanents, 4 agents contractuels (un animateur de bassin versant, un chargé de mission pour le programme d'Actions et de Prévention des Inondations, un chargé de mission agricole, un technicien sur le captage de Ribou) et un apprenti.

Les charges courantes de l'établissement représentent, quant à elles, 5 % du budget de fonctionnement (126 104 €).



## Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

Les dépenses liées au programme d'actions s'élèvent à 159 382 € dont 44 600 € d'acquisitions de zones humides sur le territoire du Longeron et 85 983 € versés à la commune de Maisdon-sur-Sèvre pour la réalisation de travaux sur la base de loisirs de Pont Caffino.

Par ailleurs, un emprunt d'un montant de 172 881 € a été remboursé par anticipation.

Le montant des échéances liées aux emprunts de l'opération relative au siège de l'EPTB au moulin de Nid d'oie est de 46 185 €. Les conseils départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres ont également procédé au versement des échéances liées à ces emprunts.

84 312 € de subventions ont été perçus en 2018. Il s'agit principalement de subventions finançant des actions réalisées par les syndicats de rivière dissous au 31 décembre 2017 et dont les compétences ont été transférées à l'EPTB.





La Sèvre Nantaise à Fouques à Cugand (85) © EPTB Sèvre Nantaise

Les collectivités membres de l'EPTB en 2018 :

Loire Atlantique    anjou    DEUX-SÈVRES LE DÉPARTEMENT    VENDÉE LE DÉPARTEMENT    Nantes Métropole    COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

sèvre Loire    CHL CLISSON SEVRE & MAINE    ROC    ST-FULGENT LES ESSARTS    MAUGES COMMUNAUTE    Parthenay-Gâtine

Terres de Montaigu    Pays de Mortagne    Le Choletais    Pays de Pouzauges    agglo    La commune du Beugnon

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE  
 Moulin de Nid d'Oie - 10bis route de Nid d'Oie- CS 49405 - 44194 CLISSON CEDEX  
 Tél : 02 51 80 09 51 - Fax : 02 51 80 50 11 - Mail : eptb@sevre-nantaise.com

[www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com)